

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 19: SIA spécial, no 4, 1977

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/201 15 70

Nouvelles brèves

Infractions à l'ordre professionnel

Le Conseil d'honneur de la section Grisons, selon l'article 27 du Code d'honneur, a prononcé un blâme à l'encontre de trois de ses membres. Les trois architectes en cause avaient participé, en dépit d'une intervention du Service juridique de la SIA, à un mandat de projets non conforme dans une commune des Grisons, en qualité d'auteurs de projets ou d'experts. Les honoraires convenus pour ces mandats n'étaient aucunement proportionnés aux prestations demandées et ne correspondaient pas au règlement SIA 102.

La même Commission d'honneur a prononcé la sanction ci-dessous contre un ingénieur civil qui avait soumis, pour une épuration d'eaux communales, une offre d'honoraires très inférieure au tarif : blâme sévère sans publication et menace, en cas de récidive, d'exclusion de la SIA.

Les membres SIA précités ont agi au mépris des engagements fixés par l'article 6 des Statuts de la Société et des droits professionnels des collègues établis sur place. Les sanctions prononcées sont d'autant plus justifiées qu'un comportement indigne de l'ordre professionnel est préjudiciable au prestige de l'ensemble de la profession.

Journées SIA à Lucerne

Textes des allocutions

Les Journées SIA 1977 de Lucerne sont passées. Tous les participants peuvent en témoigner : ce fut une fête grandiose qui restera pour eux un excellent souvenir. La section Waldstätte a pleinement réussi à offrir à la famille SIA deux journées pleines d'intérêt et d'agrément. Qu'elle soit ici encore une fois chaleureusement remerciée de son hospitalité.

On trouvera un compte rendu de ces journées ainsi que le texte de l'allocution présidentielle d'Aldo Cogliatti : « *Jahre der Anfechtung und Bewährung* » dans le n° 27/28 de la *Schweizerische Bauzeitung* du 12 juillet 1977. Les textes de l'allocution présidentielle et de l'adresse de Peter Dürrenmatt, Dr h.c., conseiller national, sur la politique et le monde technique d'aujourd'hui, se trouvent réunis dans une brochure qui peut être obtenue gratuitement au secrétariat général de la SIA.

La Liste SIA comprendra les filiales étrangères

Il est prévu d'inclure dans la prochaine édition de la Liste des bureaux d'étude la mention des sièges et filiales à l'étranger. La formule ad hoc peut être obtenue au secrétariat général.

Nouvelle adresse de la Caisse de prévoyance

La Caisse de prévoyance SIA/UTS/FAS/FSAI a déménagé à la Waisenhausplatz 25, 3001 Berne. Le nouveau numéro de téléphone est le (031) 22 90 52. Son directeur, M. P. Senn, envoie volontiers une documentation détaillée

sur la Caisse et soumet des propositions concrètes aux intéressés qui lui en font la demande.

De quand date le secrétariat général de la SIA ?

La SIA a atteint cette année l'âge respectable de 140 ans. C'est donc avec étonnement qu'on constate, à prendre connaissance de son histoire, que pendant septante-trois ans elle dut se passer de secrétaire et de secrétariat. Les tâches administratives furent en effet durant quarante ans à la charge du comité, qui changeait presque chaque année, puis, dès 1877, du Comité central élu pour quatre ans. Ce n'est qu'en 1910, lorsque le Comité se vit absolument dépassé par les besognes administratives (qu'il n'arrivait plus à liquider dans ses séances mensuelles au nombre d'une à trois), qu'on se décida à créer un secrétariat permanent à Zurich, tout d'abord à la Seidengasse puis, dès 1912, à Tiefenköfen près de la Paradeplatz. Le premier secrétaire fut l'ingénieur A. Härry, qui tenait également le secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux. Le premier secrétaire « exclusif » de la SIA fut l'ingénieur A. Trautweiler (1915-1920). Comme tous ses successeurs jusqu'en 1960, il occupa cette fonction à titre accessoire, mais avec l'aide de collaboratrices engagées à plein temps.

Les secrétaires généraux SIA suivants furent les ingénieurs Ch. Andrae (1920 à 1922), M. Zschokke (1922 à 1929) et P. Soutter (1929 à 1960), qui fut le premier à porter le titre de secrétaire général. Le secrétariat avait entre-temps emménagé dans la Maison rouge de la Beethovenstrasse 1. En 1961, l'ingénieur G. Wüstemann (1961 à 1967) fut le premier secrétaire général nommé à plein temps. Feu l'ingénieur R. Dellasperger lui succéda de 1968 à 1969. Le déménagement du secrétariat dans la nouvelle Maison SIA de la Selnaustrasse 16, en 1970, coïncida avec l'entrée en fonctions du secrétaire général actuel, U. Zürcher, Dr sc. techn.

Pro Senectute

Petits logements : aménagement des cuisines

A la suite d'une première brochure de directives et recommandations pour l'aménagement de la salle d'eau dans les petits logements, Pro Senectute en édite une seconde, sur l'aménagement des cuisines dans les petits logements. La Fondation Pro Senectute tient particulièrement compte des besoins des personnes âgées et handicapées. Les directives et recommandations donnent des idées d'aménagement des logements pour résoudre les problèmes — nombreux et variés — découlant de différents degrés d'invalidité. La brochure, illustrée, peut être obtenue contre versement de Fr. 12.— au CCP 80-8101, Pro Senectute, Lavaterstrasse 60, 8002 Zurich.

Assemblée de fondation du Groupe spécialisé SIA de l'aménagement du territoire et de l'environnement

La SIA groupant des professionnels de toutes les spécialités se devait de pouvoir traiter en son sein des problèmes interdisciplinaires touchant à l'aménagement du territoire et à l'environnement. Les statuts du nouveau groupe spécialisé SIA ont été approuvés par l'assemblée des délégués, le 24 juin 1977, après d'assez longs travaux préliminaires et contacts.

Le groupe sera officiellement constitué le 1^{er} décembre 1977. La séance sera l'occasion de traiter de questions d'actualité en matière de législation de l'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Les membres SIA recevront une invitation personnelle directement.

Exercice de la profession d'architecte aux Etats-Unis

Le Bulletin de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) vient de rappeler que le libre exercice de la profession d'architecte aux Etats-Unis est soumis à autorisation. Même la libérale Amérique exige, pour protéger le maître de l'ouvrage, que l'on justifie d'une qualification. En règle générale, on demande un diplôme d'architecte (quatre ans d'études dans un « College ») plus trois ans d'expérience pratique dans un bureau d'architecte. Les architectes employés dans un bureau américain n'ont pas besoin de licence.

Des précisions sur l'exercice de la profession aux USA peuvent être demandées à l'« American Institute of Architects », 1735 New York N.W., Washington D.C. 20006, USA.

Contrôle obligatoire des aciers

La situation tendue sur le marché de la construction en béton armé a pu inciter certains entrepreneurs à utiliser des aciers d'armatures de qualité inférieure, ce qui compromet la sécurité des immeubles et l'efficacité du procédé. Nous adressons en conséquence aux architectes et aux ingénieurs la recommandation pressante de n'accepter que des aciers d'armatures absolument conformes aux normes SIA.

Les laminatoires suisses ont pris l'engagement de respecter les normes SIA et de soumettre leur production au Laboratoire fédéral d'essai des matériaux pour des examens de contrôle réguliers. Le LFEM tient un rôle de tous les aciers d'armatures conformes à la norme SIA 162 « Norme pour le calcul, la construction et l'exécution des ouvrages en béton, béton armé et béton précontraint » (1968). D'autres aciers doivent subir des essais selon le programme de contrôle élaboré par le LFEM. La SIA recommande aux auteurs de projets de s'en tenir consciencieusement à leur obligation de surveillance pour garantir la sécurité et le comportement en service du matériel.

Campagne d'aide aux débutants

Prolongation

La campagne d'aide aux débutants n'était à l'origine destinée à durer que jusqu'à fin 1977. Toutefois, étant donné que le marché de l'emploi continue d'être assez tendu et pour un temps encore indéterminé, la SIA est intervenue auprès de la Confédération pour demander sa prolongation.

A notre grande satisfaction, la Confédération a donné suite à notre demande et s'est déclarée disposée à continuer à soutenir financièrement cette campagne jusqu'à fin 1978 pour autant que sa contribution ne dépasse pas un certain montant.

La campagne d'aide aux débutants ne pourra toutefois atteindre son objectif qu'à la condition que soient disponibles des postes à temps partiel en nombre suffisant. Nous sommes à la veille des examens de diplôme dans nos deux écoles polytechniques et sans doute notre bureau de placement sera-t-il aussi débordé qu'au printemps dernier. Etant donné que la Confédération nous a assurés de son aide, nous en appelons à nouveau aux propriétaires de bureaux et d'entreprises pour qu'ils réservent des postes à temps partiel à de jeunes architectes et ingénieurs en génie civil, génie rural et mensurations pour faciliter leur démarrage dans la vie professionnelle. L'administration de la campagne, simplifiée à l'extrême, laisse à l'employeur un

vaste éventail de possibilités d'emploi du personnel à temps partiel. Nous en rappelons ici les points essentiels :

L'entreprise conclut avec l'employé un contrat d'occupation à temps partiel et de perfectionnement professionnel limité dans le temps, soit jusqu'au 31 décembre 1978 au plus tard. Le taux d'occupation pratique au bureau doit être d'environ 35 à 45 % du temps et peut être réparti en journées, semaines, mois ou périodes-blocs. Le reste de son temps, le bénéficiaire le consacre à son perfectionnement professionnel selon un programme établi par lui-même. Son activité professionnelle est rémunérée par l'entreprise à raison d'environ Fr. 1000.— par mois auxquels s'ajoute le subside fédéral fixe de Fr. 504.— par mois. Le contrat peut être résilié avant terme d'un commun accord entre les parties. Le secrétariat général de la SIA assure l'administration et les comptes trimestriels avec la Confédération. Ne bénéficient de ces mesures que les diplômés des hautes écoles suisses, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement.

Le nombre des contrats conclus jusqu'ici et les échos recueillis dans les milieux patronaux et d'employés permettent de conclure au succès de la campagne au cours du premier semestre de 1977. Il n'est pas rare de voir des entreprises offrir plusieurs postes à temps partiel en même temps. Dans certains cas, des contrats à temps partiel ont abouti à un engagement régulier à plein temps.

Nous pensons que la campagne pourra également fournir une aide bienvenue dans sa seconde phase. Le secrétariat général de la SIA prend note de toutes les possibilités d'emploi à temps partiel qui lui sont annoncées par téléphone ou par écrit. Il fournit également les formules de contrat et la feuille de renseignements pratiques.

Carnet des commandes et degré d'occupation des bureaux d'études

Enquête de juillet 1977

1. L'enquête

La SIA a procédé en juillet 1977 à une nouvelle enquête sur le carnet des commandes et le degré d'occupation des bureaux d'études. 623 questionnaires ont été renvoyés jusqu'au début de l'exploitation des résultats, à fin juillet, et encore 50 par la suite. En moyenne, les résultats de l'ensemble des réponses concordent. La même enquête effectuée en janvier 1977 avait rapporté 676 réponses.

La répartition des répondants par profession a été la suivante :

	Juillet 1977	Janvier 1977
Architectes	344	380
Ingénieurs civils	210	228
Ingénieurs ruraux et géomètres	46	38
Autres professions (ing. méc., élec., forestiers etc.)	23	30
Total des réponses	623	676

2. Rentrée des commandes

Il s'agissait de savoir si le mouvement de rentrée des commandes au cours du premier semestre de 1977 avait varié par rapport au semestre précédent dans le sens d'une hausse ou d'une baisse ou était resté stationnaire. Dans l'ensemble, on peut constater une légère amélioration par rapport à janvier 1977, ce qui ne doit toutefois pas leurrer : 40 % des répondants ont constaté une diminution des rentrées de commandes, 38 % aucun changement et seulement 22 % une augmentation.

Récapitulation

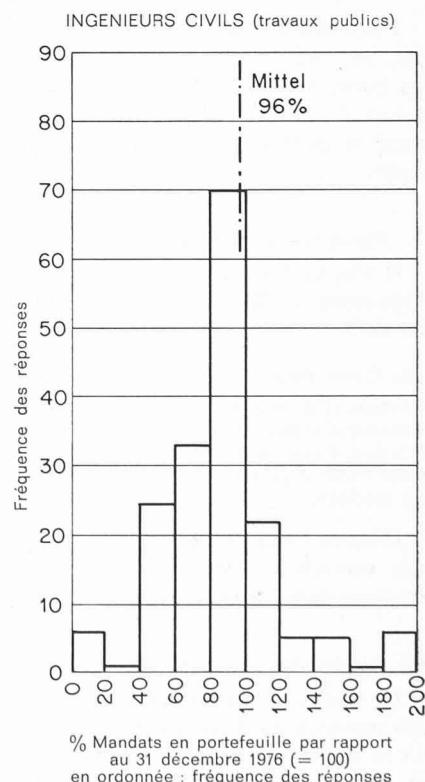
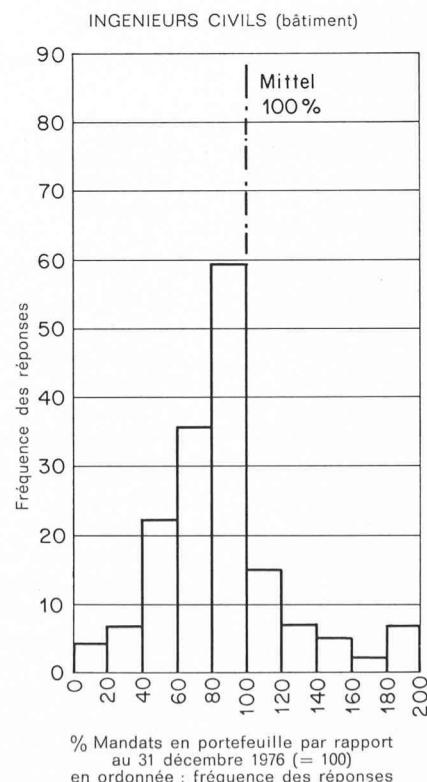
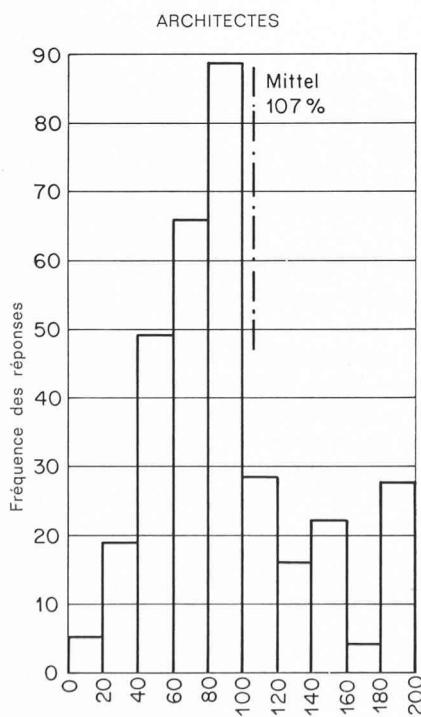
	Juillet 1977	Janvier 1977
En hausse	22 %	16 %
Stationnaires	38	33
En baisse	40	51
<i>Répartition par professions</i>		
Architectes		
En hausse	26	16
Stationnaires	34	34
En baisse	40	50
Ingénieurs civils (bâtiment)		
En hausse	20	14
Stationnaires	33	23
En baisse	47	63
Ingénieurs civils (travaux publics)		
En hausse	19	15
Stationnaires	46	38
En baisse	35	47
Ingénieurs du génie rural et géomètres		
En hausse	12	10
Stationnaires	39	35
En baisse	49	55

La situation reste inchangée dans les mandats de *travaux publics* :

	Architectes		Ing. civils	(total)
	juil. 77	jan. 77	juil. 77	jan. 77
En hausse	21 %	21 %	22 %	18 %
Stationnaires	32	31	40	40
En baisse	47	48	38	42

3. Portefeuille des commandes

On demandait l'état du portefeuille des commandes en pour-cent à fin juin 1977 en admettant la valeur de 100 pour le portefeuille à fin décembre 1976. On constate dans l'ensemble une stabilisation du volume de rentrée des commandes. Chez les architectes s'est produite une légère amélioration par rapport à janvier 1977. A fin juin 1977, les résultats étaient les suivants :



Situation d'ensemble

Répartition par professions :

	Juillet 1977 (état au 31.12.76 = 100)	Janvier 1977 (état au 30.6.77 = 100)
Architectes	107 %	87 %
Ingénieurs civils (bâtiment)	100	83
Ingénieurs civils (travaux publics)	96	88
Ingénieurs génie rural et géomètres	87	88

La répartition des bureaux d'après leur importance donne les valeurs moyennes suivantes par rapport à celles de fin décembre 1976 (=100) :

Bureau occupant :	Architectes	Ing. civils Bâtim.	Ing. civils Tr. pub.	Ing. ruraux et géom.
1-9 employés	108 %	103 %	101 %	98 %
10-49 employés	100	100	89	83
50 et plus	93	123	99	90
En moyenne	107	100	96	87

Les réponses individuelles font apparaître une assez forte dispersion autour de la valeur moyenne, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

4. Exportation de services

Il s'agissait d'indiquer la part revenant aux travaux réalisés à l'étranger sur le chiffre d'affaires de 1976 d'une part et, d'autre part, sur le chiffre d'affaires prévu pour 1977 — question qui avait déjà été posée en janvier 1977 pour la même période. Les réponses n'ont guère varié : 7 % des bureaux d'architectes et 17 % des bureaux d'ingénieurs répondants étaient actifs à l'étranger en 1976, chiffres pratiquement identiques pour 1977.

La part du chiffre d'affaires afférente aux travaux à l'étranger est mise en évidence par le tableau ci-contre.

Les travaux à l'étranger sont d'ailleurs en très grande partie le fait de mandants étrangers.

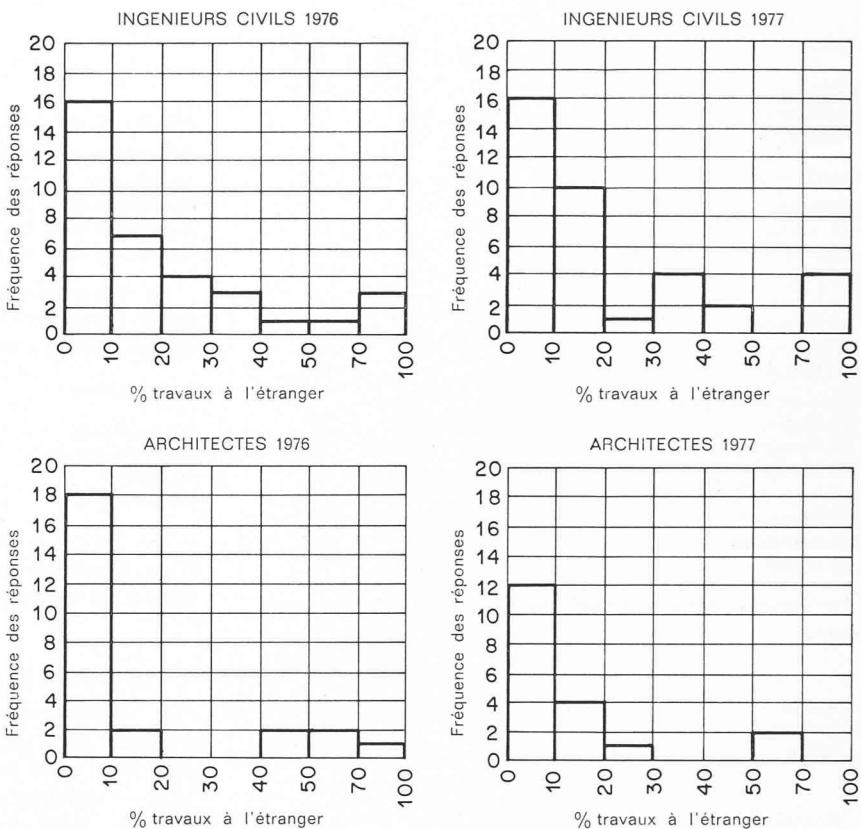
5. Réserve de travail

La réserve de travail ne comporte guère de changement par rapport à janvier 1977, et est en moyenne la suivante :

Réserve globale : 8,7 mois.

Réserve par professions :

- Architectes 9,8 mois
- Ingénieurs civils 6,8 mois
- Ingénieurs du génie rural et géomètres 8,7 mois



6. Effectifs du personnel

Les effectifs du personnel devaient être indiqués à trois dates choisies et devaient comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif, les apprentis et les absents du jour pour cause de maladie, de service militaire ou autre. Les personnes occupées à temps partiel étaient comptées pour autant qu'elles le soient au moins à mi-temps.

Personnel des bureaux d'architectes

Date	Effectif total dont personnel féminin	Variations
31.12.1976	2094	383 100 %
31. 3.1977	2028	379 96,8 %
30. 6.1977	1989	369 95 %

Personnel des bureaux d'ingénieurs civils

Date	Effectif total	Variations
31.12.1976	2698	289 100 %
31. 3.1977	2677	291 99,2 %
30. 6.1977	2617	289 97 %

La diminution des effectifs du personnel employé a donc été, au cours du premier semestre de 1977, de 5 % dans les bureaux d'architectes et 3 % dans les bureaux d'ingénieurs civils. Dans les bureaux des ingénieurs du génie rural et géomètres, il n'y a pratiquement pas de changement.

7. Engagements et licenciements

Il s'agissait de se prononcer sur les accroissements et réductions d'effectifs prévisibles pour le second semestre de 1977.

Prévisions pour le 2^e semestre de 1977

Bureaux d'architectes :	diminution d'environ 2 %
Bureaux d'ingénieurs civils :	diminution d'environ 1,5 %
Bureaux d'ingénieurs du génie rural et géomètres :	diminution d'environ 2,4 %
En moyenne :	diminution d'environ 1,8 %

D'après l'enquête de juillet 1977, l'on s'attend donc à une nouvelle diminution d'environ 1,8 % du personnel employé dans les bureaux.

8. Perspectives d'occupation

Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation. Les réponses indiquent que 53 % des répondants les estiment toujours défavorables, et 38 % satisfaisantes tandis que 9 % les qualifient de bonnes.

Le tableau ci-dessous donne également, à titre de comparaison, les résultats des enquêtes de janvier 1977 et de juillet 1976.

Situation d'ensemble

	Juillet 1977	Janvier 1977	Juillet 1976
— bonne	9 %	8 %	10 %
— satisfaisante	38	32	32
— mauvaise	26	33	27
— incertaine	27	27	31

Selon les professions :

	Architectes	Ingén. civils	Ingén. ruraux
— bonne	77	77	76
— satisfaisante	10	9	10
— mauvaise	32	26	29
— incertaine	29	34	28

9. Synthèse et situation d'ensemble

Alors que les enquêtes précédentes avaient donné un reflet pessimiste du portefeuille des mandats dans les bureaux d'étude, les 623 réponses à celle de juillet 1977 permettent de conclure à une certaine *stabilisation*.

La *rentrée des commandes* au cours du premier semestre de 1977 est meilleure qu'au cours du semestre précédent : 22 % des répondants la jugent en hausse, 38 % stable et 40 en baisse. En janvier 1977, les estimations étaient pour 16 % en hausse, 33 % stables et 51 % en baisse.

Le *portefeuille des mandats*, selon les bureaux répondants, a été dans l'ensemble assez stable au cours du premier semestre de 1977. Les bureaux d'architecture relèvent même en moyenne une légère amélioration par rapport à fin décembre 1976. En génie civil/bâtiment, il est sans changement sensible et en génie civil/travaux publics inférieur de 4 % à l'état de fin 1976.

Le volume des *réserves de travail* n'a guère varié par rapport à fin 1976 : elles sont en chiffres ronds de 10 mois chez les architectes et 7 mois chez les ingénieurs civils.

Le nombre des bureaux d'étude participant à des travaux à l'étranger est presque inchangé : il y en a actuellement 7 % en architecture et 17 % en chiffres ronds en génie civil.

Les effectifs du personnel occupé ont continué à diminuer légèrement (environ 4 %). Les bureaux répondants estiment qu'il se produira une nouvelle régression d'environ 1,8 % au cours du second semestre de 1977. Ces prévisions sont légèrement meilleures que celles indiquées par l'avant-dernière enquête pour le premier semestre de 1977, mais elles permettent de conclure qu'au cours du second semestre de 1977, les licenciements continueront d'excéder les engagements.

Les perspectives d'occupation sont jugées mauvaises par 26 % des répondants, satisfaisantes par 38 %, bonnes par 9 % et incertaines par 27 %. Elles restent donc pour la majorité incertaines, encore qu'on puisse être un peu plus optimiste qu'il y a six mois.

Bien que le portefeuille des commandes semble refléter une certaine stabilisation au creux de la vague, on ne constate pas encore, dans les affaires des bureaux d'études, de reprise proprement dite. Les perspectives dans la construction, bien que moins pessimistes qu'il y a six mois, s'accompagnent toujours d'un point d'interrogation. On peut regretter que les intentions des maîtres et des mandants ne puissent être déterminées plus clairement, en particulier du fait que c'est de leur comportement et de celui des investisseurs que dépend finalement l'évolution du secteur de la construction.

Mise en consultation de normes SIA

De nouvelles normes sont mises en consultation. Les textes des projets, disponibles en français et en allemand, peuvent être commandés au moyen du talon en page d'annonces 9 du présent numéro. *Livraison dès le 20 septembre 1977*. Selon le nouveau « Règlement de rédaction et d'adoption des règlements, normes, directives et recommandations SIA » adopté par l'assemblée des délégués dans sa séance du 26 novembre 1976, les projets soumis à consultation ne sont désormais livrés que contre paiement d'une participation aux frais. Son montant est indiqué à la fin du commentaire et perçu par bulletin de versement.

Les oppositions sont à soumettre par écrit au secrétariat général de la SIA, à l'attention de la commission ad hoc, séparément pour chaque norme. Les délais d'opposition sont indiqués par ailleurs.

Norme SIA 181/11 « Protection contre le bruit et acoustique des locaux dans la construction scolaire »

La nouvelle norme 181/11 « Protection contre le bruit et acoustique des locaux dans la construction scolaire » constitue une extension de la norme SIA 181 « Isolation acoustique » éditée en 1976 où se trouvent ancrés les principes de l'isolation acoustique en général.

La nouvelle norme 181/11 couvre tout le secteur des constructions scolaires et les locaux d'enseignement sis dans d'autres types de bâtiments. Elle s'étend également aux travaux de transformation de quelque importance entrepris dans des locaux scolaires.

Au sommaire : valeurs-limites de bruit dans les locaux scolaires, valeurs-limites du bruit extérieur, valeurs-limites de l'isolation contre les bruits aériens et de choc.

Comme les locaux scolaires où les critères acoustiques jouent un rôle sont en général assez vastes, la mise en consultation permettra également d'élucider la réverbéra-

tion du son et les mesures d'acoustique dans les locaux scolaires, salles de gymnastique, salles polyvalentes, aulas, salles de musique et de chant, couloirs et montées d'escaliers.

En appendice sont données des indications sur les zones affectées des bruits de la circulation routière, les distances à respecter à partir des routes, la réduction du bruit du trafic, les bâtiments scolaires sis dans des zones bruyantes.

La nouvelle norme SIA 181/11 s'adresse non seulement aux maîtres d'ouvrages officiels, mais également à tous ceux qui ont à créer des locaux destinés à l'enseignement. C'est pourquoi la SIA a également invité à donner leur avis les maîtres ne construisant pas de bâtiments scolaires.

Participation aux frais : Fr 5.—.

Délai d'opposition : 30 novembre 1977.

Norme SIA 230 « Constructions métalliques, prestations et livraison »

A la suite de la révision de la norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution de travaux de construction » (1977), la norme SIA 144 « Constructions métalliques dans le domaine du bâtiment et des halles » (1964) a également été soumise à révision et porte dorénavant le N° 230. Contenu et rédaction ont été réajustés en fonction de la nouvelle norme 118. A la suite de la décision d'établir une séparation claire entre les règles régissant la conclusion, la teneur et le déroulement des contrats d'une part et les prescriptions techniques d'autre part, la nouvelle norme 230 « Constructions métalliques, prestations et livraison » laisse de côté tout l'aspect technique qui se trouve réuni dans la norme N° 161 « Constructions métalliques » actuellement en révision.

En complément à la norme 118, la nouvelle norme 230 tient compte des particularités de la construction en acier. Contrairement à l'ancienne norme 144, elle ne s'applique pas seulement à cette dernière, mais également à toute construction métallique en général. C'est d'ailleurs ce qui a motivé le changement de titre.

Participation aux frais : Fr 5.—.

Délai d'opposition : 30 novembre 1977.

Norme SIA 279 « Isolants thermiques »

La norme SIA 279 a été élaborée pour servir d'instrument de travail aux architectes préoccupés par les problèmes de l'énergie, et permet de mettre en œuvre, en connaissance de cause, des matériaux d'isolation thermique.

Au sommaire : domaines d'utilisation de ces matières dans le bâtiment, catalogue des examens de qualité, annexe avec description des analyses. 12 descriptions sont données mais, selon les matériaux utilisés, on n'aura pas à les effectuer toutes. Il s'y ajoute quatre tests pratiques pouvant être choisis de cas en cas d'un commun accord avec le laboratoire d'essais. Lorsque cela était indiqué, on a donné des exigences chiffrées. La norme 279 est applicable au bâtiment mais ne comprend pas le secteur de « l'isolation technique ». Les essais sont fondés sur des méthodes européennes et des travaux de recherche internationaux. La norme permet une sélection aisée parmi les matériaux proposés au choix des architectes.

Participation aux frais : Fr 5.—.

Délai d'opposition : 30 novembre 1977.

Norme 343 « Portes et portails » (portes industrielles, portes de garages, etc.)

La nouvelle norme 343 « Portes et portails » comble une lacune sensible et remplace partiellement les normes 126 « Conditions pour l'exécution et mode de mûtrage des

travaux de menuiserie », n° 138 « Conditions spéciales pour la fourniture des ferrures » ainsi que n° 142 « Conditions spéciales et mode de méttré pour les volets, volets à rouleaux et stores » pour autant que les travaux de la Commission ad hoc aient pu traiter l'ensemble du sujet.

La nouvelle norme fixe les conditions, selon plan rédactionnel adopté pour les normes SIA, pour la compréhension et l'établissement de projets, calculs, métrés, matériaux, l'exécution et les prestations, les soins, la livraison, l'entretien et la surveillance. Elle s'applique aux portes « simples » et de grand format (garages). Des indications spéciales sont données pour les portes de verre, les portes d'ascenseurs, les parois pliantes, glissantes et mobiles, les portes blindées, portes d'abris de protection civile, portes de cages d'ascenseurs, etc.

Contribution aux frais : Fr 5.—.

Délai d'opposition : 30 novembre 1977.

Assemblée des délégués

Lucerne, 24 juin 1977

La première assemblée des délégués de cette année a eu lieu en prologue à la Journée SIA du 24 juin 1977 à Lucerne.

Conjoncture économique — Travaux à l'étranger

Dans son tour d'horizon présidentiel, et se fondant sur les résultats de l'enquête SIA de janvier 1977 sur les mandats en portefeuille et le degré d'occupation des bureaux d'études, M. M. Cogliatti estime que la conjoncture exige une intensification des efforts pour promouvoir les travaux à l'étranger. Une démarche précieuse à cet égard est la fondation, à l'initiative du groupe spécialisé SIA des travaux à l'étranger, d'une communauté d'intérêts IGE-P des bureaux d'études exportateurs de technologie (renseignements et inscriptions : c/o ISEC, Bellefontaine 18, 1001 Lausanne).

Révision de la Loi fédérale sur la formation professionnelle

L'assemblée des délégués de novembre 1976 avait chargé le Comité central de proposer, pour les diplômés des Ecoles techniques supérieures, les titres d'*« ingénieur ETS »* et d'*« architecte ETS »*, à la condition que la différence de formation (EPF ou ETS) ressorte clairement de la formulation des titres sur les diplômes décernés. Le Conseil des Etats a accepté cette proposition, qui sera traitée par le Conseil national à sa session d'automne 1977.

Pour terminer, M. Cogliatti relève que M. Brugger, conseiller fédéral, a reconnu les bonnes dispositions de la SIA pour un compromis, ce qui justifie la décision de l'assemblée des délégués.

Comptes 1976 de la SIA

Des mesures d'économie rigoureuses, l'encouragement systématique des ventes de normes et — last but not least — la solidarité des membres SIA ont contribué au résultat réjouissant des comptes de l'exercice 1976, qui bouclent par un boni. Selon décision des délégués, la moitié en servira à augmenter la fortune de la société, 20 % feront l'objet d'un versement extraordinaire au fonds de prévoyance du personnel, 10 % iront à la réserve pour acquisitions et travaux de rénovation au secrétariat général.

Elections

Sont réélus pour la période de 1977 à 1979 :

— Contrôleurs des comptes :

H. U. Hanhart, arch., Küsnacht,
L. Schwegler, ing., Lucerne.

— Suppléants :

A. Prandtl, ing., Thoune,
H. Zentner, arch., Lausanne.

Sont en outre réélus à l'unanimité pour la période de 1977 à 1981 les membres suivants de la Commission suisse d'honneur :

Président : F. Baerlocher, arch., Saint-Gall.

Membres : P. Brasey, ing. civil, Fribourg,
W. Stücheli, arch., Zurich,
W. von Moos, ing. mécanicien, Emmenbrücke.

Suppléants : P. Albiker, arch., Schaffhouse,
E. Duval, ing. civil, Sion,
H. J. Furrer, ing. électricien, Berne,
Prof. M. Gass, ing. rural, Zurich,
W. Märki, ing. électricien, Bâle,
E. Martin, arch., Genève,
E. Strasser, arch., Brougg.

Nouveaux membres élus à l'unanimité au Conseil d'honneur :

D. Rovelli, ing. civil, Lugano,
A. Jaquet, ing. civil, Clarens, suppléant.

M. Louis Schwegler, contrôleur des comptes, qui célébrera prochainement son 80^e anniversaire, remplit son mandat depuis 1930 ! Son activité, toute empreinte d'esprit critique et de sens des responsabilités, sa clairvoyance pour la situation financière globale de la société ont toujours été vivement appréciées. Nous profitons de l'occasion pour lui exprimer derechef notre vive gratitude pour son travail inlassable au service de la SIA.

Fondation de deux nouveaux groupes spécialisés SIA

L'assemblée des délégués a approuvé la fondation et les règlements de deux nouveaux groupes spécialisés, soit :

— le Groupe spécialisé « Gestion des bureaux d'études ».
— Le Groupe spécialisé « Aménagement du territoire et de l'environnement ».

Leurs assemblées constitutives auront lieu pour le premier au printemps de 1978 et pour le second le 1^{er} décembre 1977.

Entrée en vigueur des nouvelles normes SIA

Les délégués ont à l'unanimité confié au Comité central la compétence de mettre en vigueur la norme SIA 215 « Liants minéraux ». Pour le reste de ce qui concerne l'édition des normes SIA, on voudra bien se reporter au rapport annuel 1976.

Divers

La section SIA genevoise propose d'éditer un recueil sur les ouvrages dignes d'intérêt du réseau des routes nationales suisses dans une présentation analogue à celle de « La maison bourgeoise en Suisse » parue il y a quelques années. Le CC l'en remercie et étudiera cette proposition.

Prochaines réunions :

Vendredi 14 octobre 1977 : conférence des présidents à Berne.

Samedi 26 novembre 1977 : assemblée des délégués à Berne.

Groupe spécialisé de l'architecture GSA

Assemblée générale

La 7^e assemblée générale du Groupe spécialisé de l'architecture GSA a eu lieu à Dornbirn, le 29 avril 1977.